

Au sujet de la station radioélectrique inaugurée par la Société des Nations en février 1932, le rapporteur a exprimé sa satisfaction qu'elle avait répondu à toutes les attentes, tant en ce qui concerne la diffusion rapide de documents importants que les facilités données à un contact direct entre délégations de pays non européens et leurs gouvernements ou l'opinion publique de leurs pays.

Le rapporteur a mentionné, en outre, que, conformément aux propositions qui avaient été faites par un comité spécial de l'Organisation des communications et du transit, la Conférence télégraphique internationale, tenue à Madrid en septembre 1932, a décidé d'incorporer dans la nouvelle Convention internationale des télécommunications certaines dispositions en vue d'améliorer les moyens de communication mis à la disposition de la Société en temps de crise. En vertu de ces dispositions, un cas de menace de guerre se présentant, les télégrammes échangés entre le Secrétaire général ou le Président du Conseil d'une part, et un ministre membre d'un gouvernement, un membre du Conseil de la Société des Nations, ou un membre d'une mission envoyée par le Conseil, d'autre part, jouiront d'une priorité supérieure à celle accordée aux télégrammes d'Etat avec priorité. Le rapporteur a précisé que cette nouvelle disposition doit s'entendre comme s'appliquant, d'une manière générale, à toute communication télégraphique échangée, en temps de crise, quel que soit l'article du Pacte invoqué.

La deuxième Commission a adopté le rapport de M. Wohlin tel que présenté.

Travaux de l'Organisation d'hygiène.

La deuxième Commission a passé en revue les travaux de l'Organisation d'hygiène, tels qu'exposés dans le rapport de M. Baranyai, délégué de la Hongrie. M. Baranyai, dans son rapport, remarque que, au cours de l'année écoulée, les quatre principaux continents ont été représentés au nombre des pays qui ont fait appel au concours de l'Organisation d'hygiène.

Parmi les faits saillants qui ont marqué, au cours de l'année écoulée, l'activité de l'Organisation d'hygiène, le rapporteur a signalé les résultats atteints par certaines de ses commissions techniques. La Commission du paludisme, par exemple, qui poursuit depuis plusieurs années des recherches sur la valeur thérapeutique des mélanges d'alcaloïdes du quinquina et des préparations synthétiques, a publié son troisième rapport général.

Les résultats des recherches effectuées sous l'égide du Comité d'hygiène sur les causes de la mortalité tuberculeuse ont été consignés dans un rapport intitulé "Principes généraux de la prophylaxie de la tuberculose".

Au cours de l'année écoulée, en outre, le texte du premier chapitre de l'étude entreprise par le Comité des maladies vénériennes a été arrêté et publié dans le "Bulletin trimestriel de l'Organisation d'hygiène".

Au cours du débat, les représentants des pays, auxquels l'Organisation d'hygiène s'est efforcée de prêter son concours, lui ont exprimé leurs appréciations et leurs remerciements.

Le délégué du Royaume-Uni a tenu à signaler les services désintéressés rendus à cette Organisation par de nombreux experts dont la collaboration est indispensable au progrès de son œuvre. Après avoir souligné l'importance que son gouvernement attache à certains aspects de l'activité de l'Organisation d'hygiène, tels que, par exemple, la lutte contre le paludisme, la standardisation biologique, il a fait remarquer que la diminution des ressources de l'Organisation d'hygiène qu'a entraînée la dépréciation de certaines monnaies, amènera sans doute le Comité d'hygiène à examiner avec soin son programme pour n'en retenir que les activités les plus importantes. En ce qui concerne le chômage, il a tenu à déclarer que, jusqu'à présent, on n'a constaté aucun effet fâcheux sur la santé des populations de son pays.

Le représentant de l'Italie a souligné la valeur de la collaboration établie, dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants, entre le Comité d'hygiène et le Comité central permanent de l'opium.